

**DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À  
LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**Pièce F**

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES**

---

## SOMMAIRE

---

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2. LA SIGNALÉTIQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>2.3. L' AIRE DE REPOS .....</b>	<b>10</b>
<b>2.4. LA CHAUSSEE ET SON REVETEMENT .....</b>	<b>10</b>
<b>2.5. LES EQUIPEMENTS ALTERNATIFS :.....</b>	<b>10</b>

---

## PREAMBULE

---

L'objet de la présente pièce est de présenter, conformément à l'article R. 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants.

Pour mémoire, les caractéristiques générales de l'opération sont présentées dans la pièce B – Notice explicative du présent dossier d'enquête publique.

Les points traités sont :

- La piste cyclable
- La signalétique
- L'aire de repos
- La chaussée et son revêtement
- Les équipements alternatifs

---

## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES

---

### 1.1. Aménagement de la piste cyclable

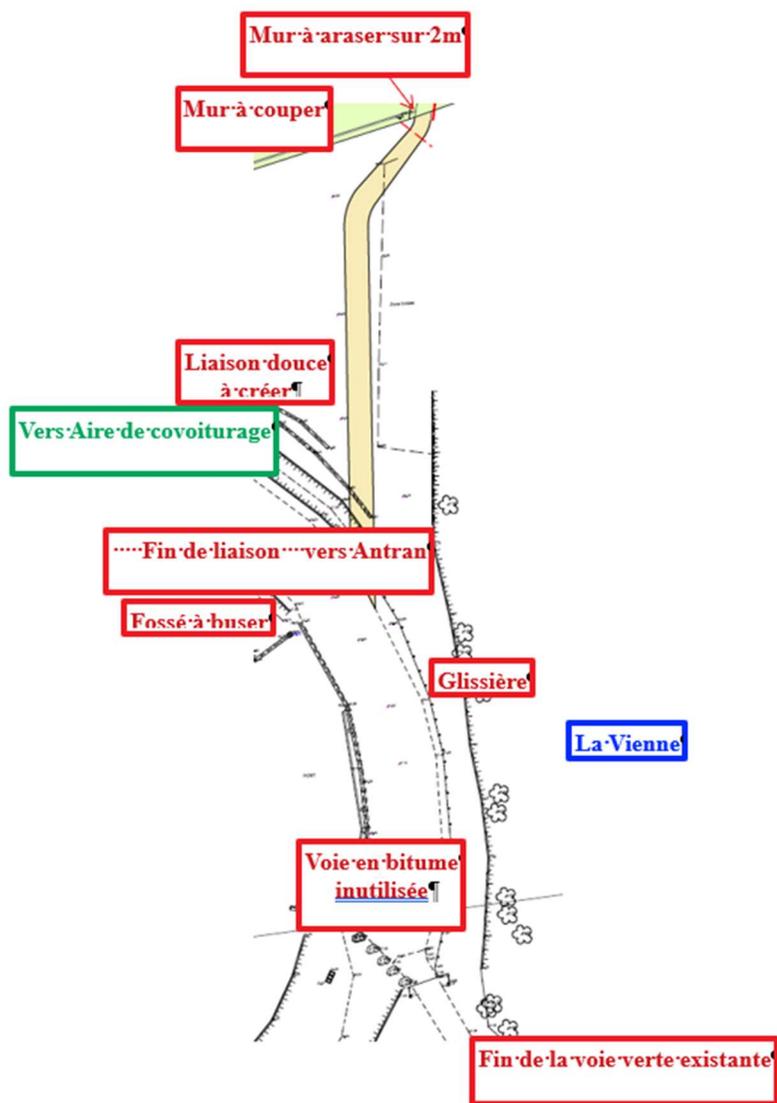
L'aménagement de la continuité cyclable nécessite la création et la sécurisation d'une liaison douce sur une longueur totale de 1200 mètres dans la poursuite de la voie verte existante en provenance du centre-ville de la ville de Châtellerault et à destination de la commune d'Antran. La voie fera continuellement 3 mètres de large et ponctuellement 2 mètres de large pour le franchissement du pont de la Route Départementale n°1.

Le projet comprend les réalisations suivantes :

La connexion avec la voie verte existante située à l'extrémité sud de la zone d'aménagement prévue qui consiste à emprunter une voirie, aujourd'hui interdite aux véhicules, située sous le pont Albert Camus. L'objectif de la sécurisation de la connexion avec le nouveau tronçon nécessite de traverser le fossé sous le pont sur une longueur de 5 mètres en retirant la glissière de sécurité, autrefois utilisée, afin de rejoindre le bord de la Vienne au niveau de l'angle sud-est de la parcelle ZA 60.

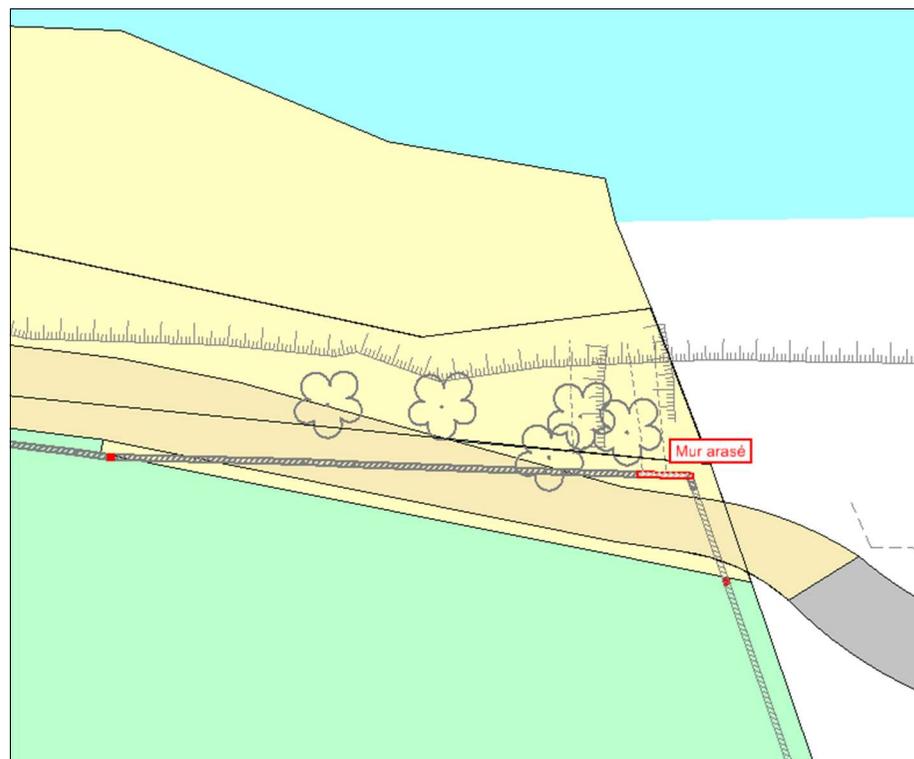


*Vue sous le Pont Albert Camus, fin de la voie verte existante en bord de Vienne, point de départ de la liaison cyclable projetée.*



Début de la liaison sur fond de plan topographique – Pont Albert Camus

La liaison s'intègre ensuite le long du mur d'enceinte de la propriété cadastrée ZA 60. La zone de passage, étroite, nécessite l'acquisition d'un « triangle » de 40 m<sup>2</sup> sur la parcelle précitée afin de permettre l'obtention d'une largeur de 3 mètres de la bande cyclable.



Vue en plan de l'aménagement de la zone étroite

Il s'agit également de sécuriser la berge par la parfaite stabilisation du talus existant, et ce, tout le long du tracé projeté. Une lisse en bois d'une hauteur de 1m telle qu'il en existe déjà le long de la voie verte existante en amont, sera mise en place pour protéger les usagers d'un risque de chute induit par le talus abrupt. Il est possible de solidifier la voie à cet endroit avec un système de ponton en bois ancré au moyen de pieux dans le talus.



*Lisse le long de la voie verte existante en amont*



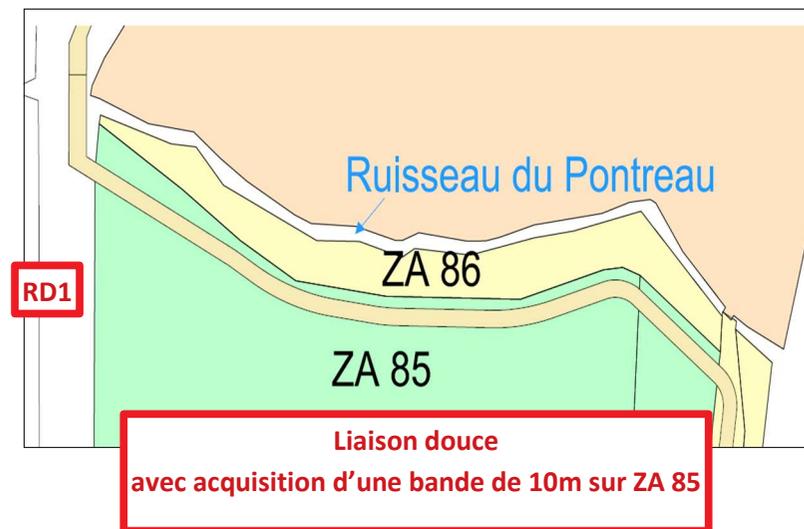
*Exemple de ponton en bois*

Le tracé progresse à hauteur des parcelles cadastrées ZA 87, ZA 88 et ZA 89 sur des sols, qui recourent une zone boisée. Il s'agit de déboiser partiellement les lieux de façon à sécuriser le passage tout en veillant à maintenir un site naturel propice et idéal à l'usage.



*Vue de la surface boisée des parcelles ZA 87, ZA 88 et ZA 89*

À l'extrémité nord des parcelles ZA 88 et ZA 89 se situe le ruisseau du Pontreau qui ne peut pas être traversé. La parcelle ZA 86, propriété de la ville de Châtellerault, en pente et boisée, ne permet pas d'accueillir la liaison. Celle-ci doit donc être créée sur une longueur de 100 mètres à prendre du côté de la parcelle ZA 85.



*Insertion de la liaison cyclable dans le parcellaire existant*

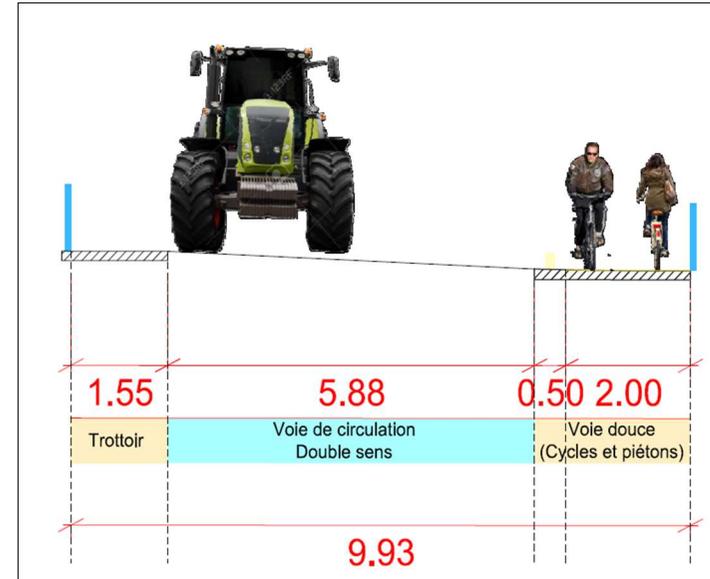
Le cheminement passera, enfin, sur le pont de la Route Départementale n°1 pour traverser le ruisseau du Pontreau. Le passage sera sécurisé au moyen d'aménagements et d'une signalisation adaptée. Le garde-corps du pont sera déplacé afin de créer un passage de 2 mètres pour les usagers.



*Vue du pont de la RD n°1 en l'état actuel*



*Vue projetée du réaménagement du pont*



*Profil en travers du Pont de la RD n°1*

## 1.2. La signalétique

Le plan donné en **Annexe 1**, illustre l'intention projetée de la ville de Châtellerault concernant les aménagements de la continuité cyclable.

Ce plan identifie les aménagements en voie verte ainsi que la signalisation prévue pour les accompagner.



*Panneaux C115 et C116*

Un fléchage directionnel (panneaux Dv21a) avec les distances de parcours vers les lieux desservis par la voie verte sera ajouté.



*Exemple de fléchage directionnel qui jalonnera la voie verte*



*Panneaux A21 près du Pont de la Route Départementale n°1*



*Stationnement vélos*

### 1.3. L'aire de repos

L'itinéraire débouche au nord sur l'aire de pique-nique et de détente et sur la route qui mène au centre-ville de la commune d'Antran.



*Aire de pique-nique et de détente sur la commune d'Antran*

Cet espace sera aménagé du fait du passage de liaison douce, ce qui permettra de le valoriser afin d'en faire un point d'étape agréable et naturel.



*Vue projetée de l'aire de pique-nique*

### 1.4. La chaussée et son revêtement

La voie verte sera structurée de la façon suivante après un léger terrassement sur l'ensemble du linéaire :

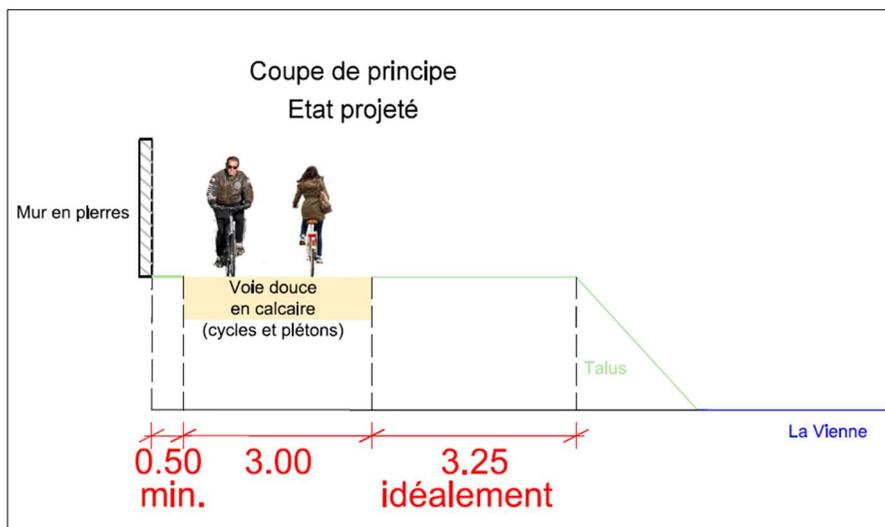
- mise en place d'un géotextile anti-contaminant
- 30cm de Graves Non Traitées 0/31,5
- 4cm de calcaire stabilisé

Le caractère naturel des berges de la Vienne amène à utiliser des matériaux d'origine naturelle à la place de matériaux issus d'hydrocarbures.

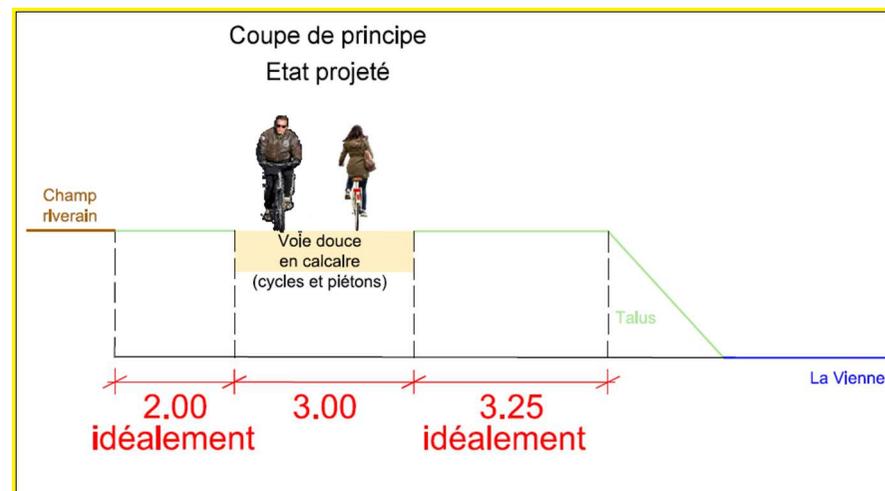
Cet aménagement n'accueillera pas de véhicules lourds.

Le bord du pont du Pontreau étant en béton, une simple résine couleur calcaire sera appliquée sur la largeur du cheminement créé.

Cette même résine pourrait être appliquée sur la RD n°1 au niveau du Pont en ajoutant de la signalisation visant à faire diminuer la vitesse des véhicules à cet endroit.



*Gabarit général de la voie verte au bord du mur en pierres*



*Gabarit général de la voie verte en bordure de champ*

## 1.5. Les équipements alternatifs

Des arceaux vélos seront placés près du Pont Albert Camus et sur l'aire de pique-nique de la commune d'Antran.

Une réflexion quant à l'éclairage de la liaison pour des raisons de sécurité reste à mener. Un système de vidéo-protection existe sur le Pont Albert Camus, il permettra de sécuriser en ce point particulier la voie verte et le stationnement vélos prévu.